



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/55

Objet : Abrogation de la délibération du Conseil Municipal n°2023/26 du 27 mars 2023 – habilitation du Maire à signer tout document dans le cadre de l'acquisition des parcelles AW153 et AS109p

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

Monsieur le Maire a été autorisé par délibération n°2023/26 du 27 mars 2023 à signer tout document dans le cadre de l'acquisition des parcelles AW 153 et AS 109p.

Madame VIE, gérante de la société, a informé la Commune de son souhait de se retirer du processus de vente.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/26 du 27 mars 2023,

Le Conseil Municipal décide :

- D'abroger la délibération n°2023/26 du 27 mars 2023 en ce qu'elle est désormais dépourvue d'objet.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Le Maire,
Fabrice SOLANS





Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202355-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023